

Séminaire de légistique de Montreux
Mieux légiférer:
rédaction et méthode législatives
Droit suisse francophone

5-7 novembre 2008 et 4-6 mars 2009

Objectifs

Familiariser les participants avec les règles de base de la rédaction législative et la démarche méthodique afin d'améliorer la qualité législative.

Public

Le séminaire est destiné aux acteurs étatiques, fédéraux, cantonaux et communaux chargés de préparer et d'examiner des projets législatifs ou réglementaires, principalement aux professionnels de la fonction publique. Il est aussi ouvert aux parlementaires ou à leurs assistants ainsi qu'aux traducteurs. Les professionnels du secteur privé devant concevoir de tels projets ou les critiquer dans le cadre de procédures de consultation peuvent également en tirer profit, de même que les concepteurs d'initiatives populaires.

Il s'adresse tant à des juristes qu'à des non-juristes.

Il permet également aux universitaires fraîchement diplômés d'acquérir une formation et une expérience à faire valoir dans le monde du travail.

Direction

Alexandre FLÜCKIGER, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève, en collaboration avec Christine GUY-ECABERT, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de la justice, Berne

Organisation

Le séminaire est placé sous les auspices de la Société suisse de législation et des responsables romands et tessinois de légistique (Monique ALBRECHT [VS]; Gérard CAUSSIGNAC [BE]; Marilena FONTAINE [TI]; Jean-Christophe KUBLER [JU]; Denis LOERTSCHER [FR] ; Jean-Luc SCHWAAR [VD]; Alain TENDON [NE]; Fabien WAELTI [GE]).

Il est animé par des enseignants universitaires ainsi que par des spécialistes de l'Office fédéral de la justice, de la Chancellerie fédérale et des cantons.

Programme

Structure 2 x 4 demi-journées (32 heures). Le séminaire comprend deux modules (programme détaillé ci-après)

Module 1 Séminaire de base

- Concevoir la loi
- Rédiger la loi
- Evaluer la loi

Mercredi 5 novembre 2008 à 14h00

Vendredi 7 novembre 2008 à 12h00

Module 2 Séminaire d'approfondissement

- Créer la loi
- Négocier la loi
- Rédiger la loi

Mercredi 4 mars 2009 à 14h00

Vendredi 6 mars 2009 à 12h00

Méthode Le séminaire combine des exposés théoriques et des exercices en groupe.

Renseignements pratiques

Inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le **15 septembre 2008** à:
Daphrose NTARATAZE
Université de Genève
Faculté de droit
Département de droit constitutionnel
Bd du Pont d'Arve 40 – 1211 Genève 4

Finance d'inscription

- CHF 900.- par module, comprenant les émoluments, l'hébergement et la pension complète. L'inscription au second module présuppose la participation au premier.

Lieu

Hôtel Helvétie
Avenue du Casino 32 – CH 1820 Montreux

Contact

Daphrose NTARATAZE
Université de Genève
Faculté de droit
Département de droit constitutionnel
Bd du Pont d'Arve 40 – 1211 Genève 4
Tél: 022 379 85 23
Fax: 022 379 86 62
daphrose.ntarataze@droit.unige.ch

www.unige.ch/formcont/droit/cetel

Module 1 Séminaire de base

Programme détaillé

Mercredi 14h00-19h00		Jeudi 8h30-12h00		Jeudi 14h00-19h00		Vendredi 8h30-12h00	
Concevoir la loi		Concevoir la loi		Rédiger la loi		Evaluer la loi	
La qualité de la loi	Atelier de rédaction	La démarche de conception de la loi	Esquisse d'acte normatif	Les règles de bonne rédaction	Atelier de rédaction	Penser et évaluer la loi	Application
A. Flückiger Université de Genève	C. Guy-Ecabert Université de Neuchâtel A. Flückiger Université de Genève	L. Mader IDHEAP Office fédéral de la justice	M. Cossali Office fédéral de la justice	P. Gerber Office fédéral de la justice	C. Rossat-Favre Office fédéral de la justice P. Gerber Office fédéral de la justice	F. Varone Université de Genève	F. Varone Université de Genève

Module 2 Séminaire d'approfondissement

Programme détaillé

Mercredi 14h00-19h00		Jeudi 8h30-15h30		Jeudi 16h00-19h00		Vendredi 8h30-12h00	
Créer la loi		Négocier la loi		Rédiger la loi		Rédiger la loi	
Les formes et instruments d'action	L'enseignement du "Grenelle" de l'environnement pour le choix des instruments d'action	Négociation et communication: bases	Application à la conception	Atelier de rédaction: questions choisies		Atelier de rédaction: questions choisies (suite)	
A. Flückiger Université de Genève	D. Bourg Université de Lausanne	C. Guy-Ecabert Université de Neuchâtel	L. Thévoz C.E.A.T., Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	J.-L. Schwaar (VD) A. Tendon (NE) F. Waelti (GE)		J.-L. Schwaar (VD) A. Tendon (NE) F. Waelti (GE)	



Séminaire de légistique de Montreux **Mieux légiférer: rédaction et méthode législatives** **Droit suisse francophone**

5-7 novembre 2008 et 4-6 mars 2009

Bulletin d'inscription à renvoyer d'ici au **15 septembre 2008** à:

Daphrose NTARATAZE
Université de Genève
Faculté de droit
Département de droit constitutionnel
Bd du Pont d'Arve 40 – 1211 Genève 4
Fax: 022 379 86 62
daphrose.ntarataze@droit.unige.ch

S.V.P., à remplir en lettres majuscules à cocher

Madame Monsieur

Nom:Prénom:

Titre:

Entreprise/administration:

(en toutes lettres)

ADRESSE POUR L'ENVOI POSTAL Privée

Professionnelle

Adresse:

NP/ville/Pays:

Téléphone:Fax:

Courriel:

Je souhaite participer au/x:

MODULE 1 SEMINAIRE DE BASE

MODULE 2 SEMINAIRE D'APPROFONDISSEMENT

et m'engage à verser la somme correspondante (CHF 900.- par module) dès réception de la confirmation de mon admission.

NB: L'inscription au second module présuppose la participation au premier.

Date:.....Signature: